

RAPPORT DE VÉRIFICATION



EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Nombre d'équipements			Nombre de mises à l'arrêt préconisées
	total	avec observations	non vérifiés	
Appareil de levage	3	3	0	1

Adresse d'intervention :

Mission réalisée le 07/06/23

Date de vérification précédente : 28/06/22
Périodicité : 12 mois / Prochaine vérification : 06/24

Références SOCOTEC :

N° du rapport : 91770/23/3788

Date du rapport : 07/06/2023

N° d'affaire : 91770VH78454000

Désignation : 72_BONNETABLE_BRICOSHOP -Vérification générale périodique annuel

N° intervention : 917/0230-00000000706

! Présence d'observation(s)

Références Client :

Site : Chariots et grue

1.0.0.1 - EDT48192

Agence Équipements Le Mans

Pôle Eqts Atlantique Nord-Loire - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 167 Rue de Beaugé - 72000 LE MANS

Tél. : (+33)2.43.39.90.12

SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8,285,270 euros - 834 096 695 RCS Versailles

Siège social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier

Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M LAUNAY Stephane

Nombre de pages : 9



Accréditation SOCOTEC Equipements

n°3-1593

Liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr

2. APPAREIL DE LEVAGE (CHARIOT ÉLEVATEUR/FENWICK/H2X393S02432)

2.1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur
Constructeur / Marque	FENWICK
Type	H30D
Numéro de série	H2X393S02432
Année de fabrication	2005
Marquage	CE

2.2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	3,65
Configuration	Conducteur porté (assis)
Source d'énergie	Thermique
Équipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL) ,et fourches (1100)
Suspentes	2 chaînes à mailles jointives de type 4X4 et au pas de 25,4 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	- 3000 kg à 500 mm - 2720 kg à 600 mm - 2400 kg à 700 mm

2.3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Clé de contact amovible
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore

2.4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6
Périodicité retenue par le client (mois)	12
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Cour matériaux
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique

2.5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	Essai on réalisé compte tenue de l'état de l'équipement
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Essai on réalisé compte tenue de l'état de l'équipement

2.6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Nous vous recommandons la mise à l'arrêt de l'appareil de levage.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Suspentes - Tambours - Poulies / Chaînes	La chaîne à mailles jointives est allongée au delà de 3 %. Remplacer la chaîne à mailles jointives au strict identique (selon la notice d'instructions), à défaut du respect de cette règle, une vérification avant remise en service selon l'article 21 de l'arrêté du 01.03.2004, sera nécessaire.	8
Poste(s) de conduite / Siège	Le siège du conducteur est détérioré. Prévoir son remplacement	9

CHARIOT DE MANUTENTION ^(b)

Le responsable de la :
(cocher la case correspondante)

- ☒ vente
☐ location
☐ mise à disposition

soussigné

- Nom :
■ Raison sociale :
■ Adresse :



déclare que le chariot d'occasion désigné ci-après (appellation exacte) :

- Marque : FENWICK
■ N° de série : H2X351L04148
■ Type : H25D
■ Equipement(s) : MAT H2X186L04184
GODET BOLZONI BRF 5XXA-944730
■ Structure de protection :

est conforme aux dispositions techniques précisées ci-après qui lui sont applicables ^(c)
(référence de la réglementation appliquée)

- D 92-767 / Directive "Machines"

Fait à MORAINVILLIERS , le 29/08/06

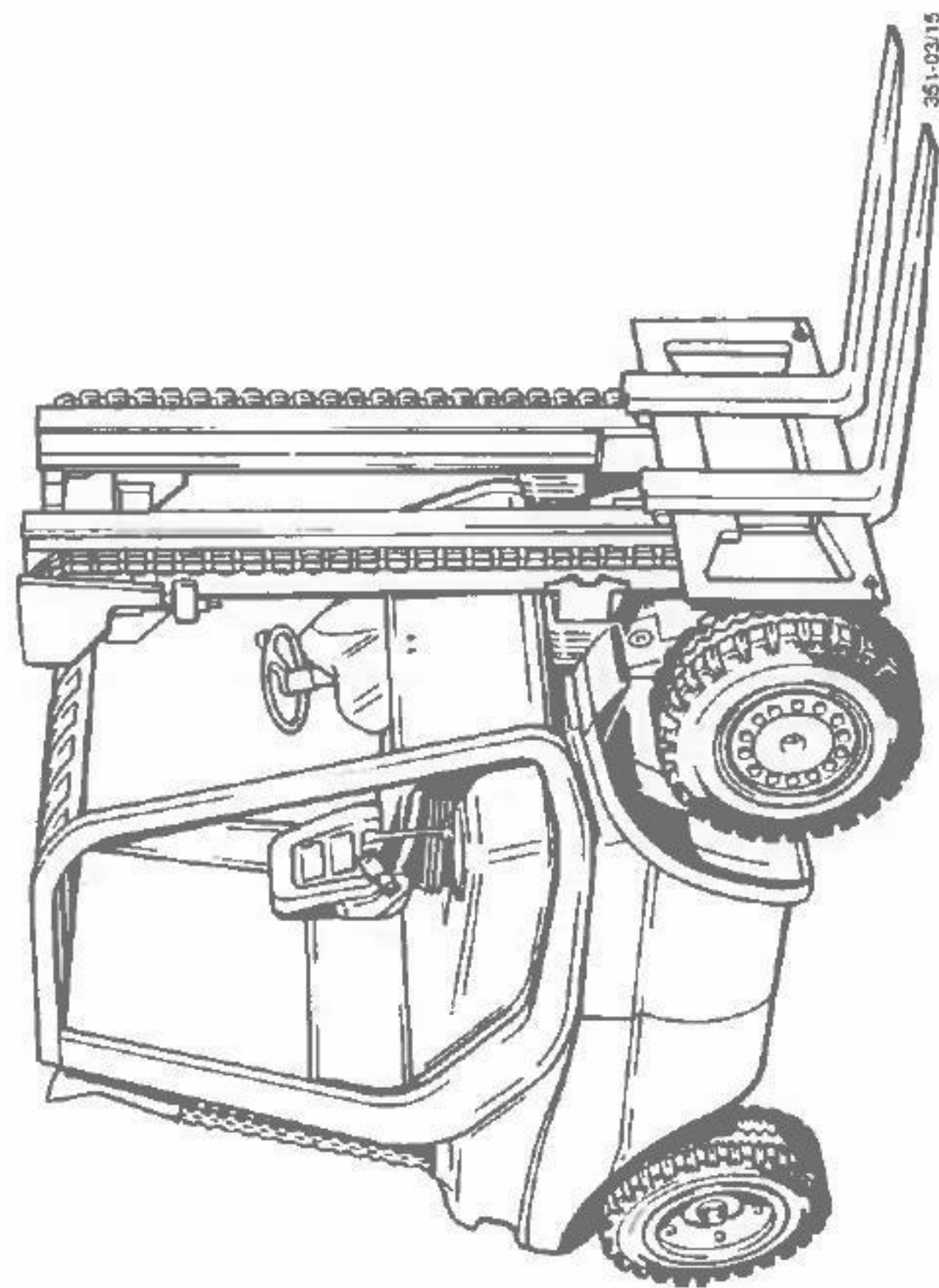
Signature (nom et fonction du signataire ayant reçu pouvoir
pour engager le responsable de la déclaration)

Mr CAVAILLON-PINOD

(a) Est considéré d'occasion tout chariot ayant déjà été effectivement utilisé dans un pays de l'Union Européenne et faisant l'objet d'une vente, d'une location, d'une mise à disposition en vue d'utilisation.
La vente, location, mise à disposition à l'intérieur d'une même entreprise ou du fait de la modification de la situation juridique de l'entreprise, n'est pas considérée comme opération d'occasion.

(b) Chariot automoteur y compris à poste de conduite élévable et chariot à levée manuelle de charge.

(c) Les chariots et équipements interchangeables d'occasion doivent être conformes à la réglementation qui leur était applicable lors de leur mise en service à l'état neuf.



Notice d'instructions

Chariot élévateur Fenwick

H 20 - 03 / H 25 - 03 / H 30 - 03 / H 35 - 03

avec moteur Diesel

351 804 3332 F

0402